

Séance du 30 mars 2026

L'an deux mil vingt six, le trente mars, à dix-neuf heures et trentes minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	15	15
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 1

Etaient présents :

M. BOUZIN Jean-Marc, M. BURLLOT Jean-François, M. CROCHET Didier, M. d'ALANÇON Bruno, M. DESGRAIS Alban, M. DEVOUCOUX Bernard, Mme DILON Valérie, M. DUBROUILLET Paul-Henri, Mme GOYET Béatrice, Mme MARTINS Christine, Mme MURE Aurélie, Mme RICHARD Sylvie, Mme RONDEPIERRE Frédérique, M. ROY Vincent, Mme SOIGNEUX Maguy

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
24 mars 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
_ / _ / _

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme MURE Aurélie

_ / _ / _
et publication du
_ / _ / _

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur DEVOUCOUX Bernard, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, le trente mars 2026

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	34,28
	- un déficit reporté de :	0,00
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	34,28
	- un déficit d'investissement de :	45 150,45
	- un excédent des restes à réaliser de :	23 430,52
	Soit un besoin de financement de :	21 719,93
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	34,28
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	34,28
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	45 150,45

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Broût-Vernet

Le Maire DEVOUCOUX Bernard

le(s) secrétaire(s) de séance



